



BP 82  
24400 MUSSIDAN  
☎ 05.53.81.04.07 fax 05.53.81.09.94  
[mairie@mussidan.fr](mailto:mairie@mussidan.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente septembre à dix-neuf heures trente-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, M. Jacques FROIDÉFON, Mme Liliane ESCAT, Mme Isabelle BARRY, M. Christophe EHRISMANN, Mme Jeannine LANGNER, M. Jean-Marie CARRIER, M. Alain PALISSE, Mme Josette DEMOURET LHERBAT, M. Daniel RAGONDET, M. Michel ROSE, Mme Marilyne MARÉCHAL, Mme Bernadette FAURE, M. Philippe DURAND, Mme Agnès VILLENEUVE, Mme Isabelle CONTE, Mme Monique NOEL, M. Philippe FLAMANT

Absents : M. Christian JOUBERT

Procurations : M. Michael CROSBIE à Mme Liliane ESCAT, Mme Marika DAURES à M. Alain PALISSE, Mme Argentine VENCHIARUTTI à Mme Marilyne MARÉCHAL, M. Jean-Claude VILLENEUVE à Mme Agnès VILLENEUVE

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mr Christophe EHRISMANN été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Assiste : Mme Charlotte BRUS

---

### **109/15- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À MUSSIDAN EN FÊTES POUR L'ORGANISATION DU COMICE 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le comice 2015 s'est déroulé le 19 septembre à Mussidan.

Pour cette année, l'organisation a été partagée entre les deux associations Comice Agricole et Mussidan en Fêtes, en charge de l'animation de la soirée. Aussi, il est proposé de verser la moitié de la subvention (2000€ initialement prévue au bénéfice du Comice Agricole ; 1000 € seront versés au Comice Agricole).

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000.00 € à Mussidan en Fêtes.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000.00 € à Mussidan en Fêtes pour sa participation au Comice Agricole 2015

AR PREFECTURE

024-212402994-20150930-109\_15-DE  
Reçu le 05/10/2015

DÉCIDE d'inscrire la dépense correspondante au budget principal de la Ville

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 3

MUSSIDAN, le - 2 OCT. 2015

-Pour copie certifiée conforme-

Publication le : - 5 OCT. 2015



Le Maire,

Stéphane TRIQUART

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

AR PREFECTURE

024-212402994-20150930-109\_15-DE  
Reçu le 05/10/2015